

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2023

**DELIBERATION N°CP2023-
09/4/42
DOSSIER N°5895**

**POLITIQUE "SPORTS ET LOISIRS DE NATURE" - ENTRETIEN
DES CHEMINS DE RANDONNÉE**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Jean-Luc LEGER
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT
Armelle MARTIN à Eric BODEAU

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Sports et Loisirs de Nature*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : POLITIQUE "SPORTS ET LOISIRS DE NATURE" - ENTRETIEN
DES CHEMINS DE RANDONNÉE**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération N°10/3/19 du Conseil Départemental du 21/10/2016 relative à la politique "Sports et Loisirs de Nature",
VU la délibération N°12/5/22 de la Commission Permanente du Conseil Départemental du 9/12/2016,
VU la délibération N 07/4/33 de la Commission Permanente du Conseil Départemental du 7/07/2023,
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2023-09/4/42 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CP - Vie collégienne, étudiante et Sports,*

251244
Publié sur www.creuse.fr le 05/10/2023

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le

S²LO 

ID : 023-222309627-20231003-CP2023235-DE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder les subventions maximales suivantes, d'un montant de **5 670,88 €**, pour l'entretien et le balisage des chemins de randonnée au cours de l'année 2023, ci-après ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer toutes pièces utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le Budget départemental, chapitre 65 article 657348 fonction 7221.

Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest : 1 648,32 €

● chemins concernés :

- Sur les Pas des Moines et des Seigneurs : 105,89 €
- Jardin de terre et de pierres : 232,20 €
- Sentier de découverte de la Rigole du Diable : 55,33 €
- Le Bois des Bœufs : 188,32 €
- Sentier de la Pierrière : 123,26 €
- La Vallée de la Maulde : 64,15 €
- Sentier de découverte des Champs de Pierre et Cascades d'Augerolles : 57,39 €
- l'Or des Gaulois : 157,03 €
- Sentier de découverte « Sur les pas de Martin Nadaud » : 133,37 €
- Histoire et Patrimoine : 447,05 €
- Tronçon de la « Grande Traversée VTT de la Creuse » : 84,33 €

Ne prennent pas part au vote :

M. Thierry GAILLARD, Mme Catherine DEFEMME, Elus CC Creuse Sud-Ouest

Adopté : 28 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

Communauté de communes Marche et Combraille : 524,25 €

● chemins concernés :

- le chemin des Douaniers : 258,75 €
- Autour de Nigremont : 175,50 €
- Autour du Jarissou : 90 €

Ne prennent pas part au vote :

Mme Valérie SIMONET, M. Patrice MORANCAIS, Elus CC Marche et Combraille

Adopté : 28 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

Communauté de Communes Creuse Confluence : 1 152,06 €

● chemins concernés :

- Circuit des Lavois : 415,80 €
- Circuit Bois de Lassoux : 216,30 €
- Brande de Landes : 236,46 €
- Par Gues et par Monts : 202,50 €
- Sentier du Tilleul : 81 €

Ne prennent pas part au vote :

M. Franck FOULON, Mme Marie-Christine BUNLON, Mme Marie-Thérèse VIALLE, M. Nicolas SIMONNET, Elus CC Creuse Confluence

Adopté : 26 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

Communauté de Communes Bénévent – Le Grand-Bourg : 935,25 €

● chemins concernés :

- CM7 – Le Puy de Roche-Guette : 132,75 €
- FC5 – De Fursac a Paulhac : 75,00 €
- CM8 – Les Voies Antiques : 153,00 €
- SG4 – Bois de Roche : 94,50 €
- SG1 – Les panoramas de Bossabut : 150,00 €
- CM10 – De Foncluse à Champroy : 108,00 €
- Tronçon de la « Grande Traversée VTT de la Creuse » : 222,00 €

Ne prend pas part au vote :

M. Bertrand LABAR, Elu CC Bénévent – Le Grand-Bourg

Adopté : 29 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

Syndicat Mixte « Le Lac de Vassivière » : 1 411,00 €

● chemins concernés :

- Circuit des Tourbières : 234,55 €
- Circuit des sept Peux : 238,08 €
- La Vallée du Thaurion : 251,10 €
- La Presqu'île de Chassagnas : 135,78 €
- Tour du Lac de Lavaud-Gelade : 425,94 €
- Puy et Tourbière de Vauveix : 125,55 €

Ne prennent pas part au vote :

Mme Valérie SIMONET, Mme Catherine DEFEMME, M. Jean-Luc LEGER, Elus Syndicat Mixte "Le Lac de Vassivière"

Adopté : 27 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET